

ANNIVERSAIRE DE LA LOI D'ASSOCIATION DU 1ER JUILLET 1901, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF HAUTS-DE-FRANCE APPELLE À CHOISIR LA VIE ASSOCIATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

Le 1er juillet 1901, Pierre Waldeck-Rousseau faisait adopter la loi "relative au contrat d'association". Cette loi, d'une portée considérable, a garanti une des grandes libertés républicaines : la liberté d'association. Aujourd'hui, 123 ans plus tard, alors que nous célébrons cet anniversaire, nous ne pouvons ignorer le risque qui menace cette liberté.

Les Hauts-de-France montrent une grande vitalité associative avec 100 000 associations et plus d'un million de bénévoles engagés pour une société plus juste et solidaire. Ces associations jouent un rôle clé dans la démocratie, la citoyenneté et le lien social en œuvrent quotidiennement pour l'inclusion, l'émancipation et le développement de notre territoire.

Néanmoins, il est crucial de prendre conscience des menaces pesant sur cette dynamique. À plusieurs reprises, l'extrême droite a tenté de restreindre les actions des associations dans notre région. Ces tentatives ne sont pas des incidents isolés, mais reflètent une idéologie diamétralement opposée aux valeurs essentielles que défendent les associations, qui œuvrent pour tous et toutes sans distinction aucune.

Le RN qui siège au conseil régional a notamment déposé deux amendements en 2024 et en 2023 pour demander des baisses sur le budget "Vie sociale et citoyenne" afin de "dégager des économies à partir de ce poste de dépense non prioritaire". Ces réductions budgétaires révèlent les intentions du RN, leur considération pour les associations qui œuvrent au quotidien sur le territoires et posent plusieurs risques et impacts pour notre société :

- **Risques sur les libertés et les droits fondamentaux défendus par les associations**

En réduisant les financements des associations, l'extrême droite menace de nombreux domaines sociaux, culturels, économiques et politiques. Les associations, garantes de la solidarité, de l'inclusion et des droits fondamentaux, jouent un rôle clé dans la démocratie et le vivre-ensemble.

- **Risques sur la dimension d'accueil et d'inclusion des associations**

L'extrême droite prône des politiques de discrimination et de rejet, contraires à l'essence même des associations qui valorisent l'inclusion et la diversité. En limitant les ressources de ces organisations, on compromet leur capacité à accueillir et à soutenir toutes les personnes, sans discrimination.

- **Une vie associative considérée comme "non prioritaire"**

En qualifiant les dépenses liées à la vie associative de "non prioritaires", l'extrême droite montre un mépris pour le rôle vital que jouent ces structures dans le développement économique et social des territoires. Cela menace non seulement les associations elles-mêmes, mais aussi les nombreux bénéficiaires de leurs actions.

Dans des communes dirigées par l'extrême droite, comme Hénin-Beaumont et Bruay-la-Buissière, les subventions d'associations historiques locales ont été réduites ou supprimées, compromettant leur activité comme peut en témoigner La ligue des droits de l'Homme dont le local lui a été également retiré. Suite à la coupe de sa subvention par la mairie RN, le centre socioculturel PartÂges a dû récemment fermer ses portes laissant les habitantes et habitants sans solution. On constate également que les associations perçues comme critiques envers la politique du RN subissent des contrôles administratifs accrus et des inspections régulières, souvent perçues comme des moyens de les intimider et de décourager leur action.

Partout où les forces d'extrême droite ont accédé au pouvoir dans nos territoires ou encore à l'international, elles n'ont eu de cesse de s'en prendre à la vie associative et à celles et ceux qui la composent. Par leur essence même, les associations promeuvent des valeurs de solidarité, de diversité et de démocratie participative incompatibles avec celles de l'extrême droite.

Les associations soutiennent les plus vulnérables, promeuvent l'éducation, la cohésion sociale, la participation citoyenne, le développement local et la défense des droits et des libertés. Elles sont des actrices indispensables à la construction d'une société plus juste.

En ce 1er juillet 2024, nous rendons hommage à la loi de 1901 et réaffirmons notre engagement pour une société ouverte, solidaire et démocratique. Ensemble, faisons barrage à l'extrême-droite lors des élections législatives du 7 juillet.

Thierry COULOMB, Président du Mouvement associatif Hauts-de-France



Tête de réseau associative sur la Région Hauts-de-France, le Mouvement associatif est le porteur des associations en région en fédérant plus de 20 réseaux associatifs sectoriels et territoriaux. Il rassemble, informe, défend et valorise les acteurs de la vie associative et fait reconnaître le monde associatif comme un corps intermédiaire à part entière pour un dialogue civil au service de l'intérêt général.